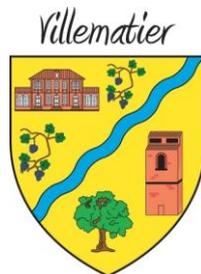


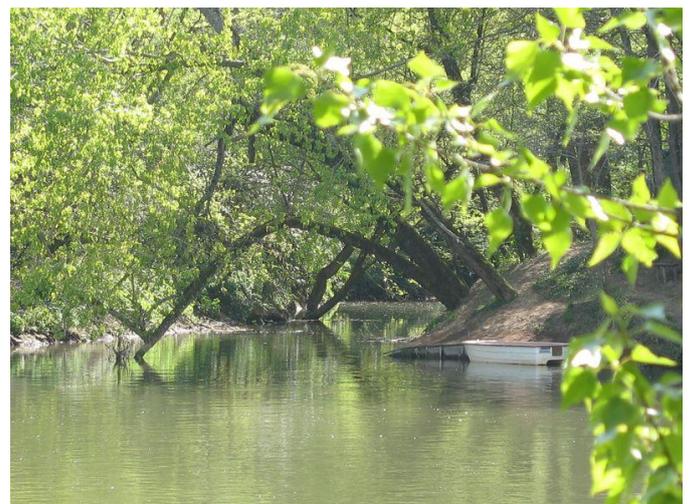
# L'ECHO DE VILLEMATIER



Numéro : 20



DECEMBRE 2017



# INVITATIONS



Monsieur le Maire

se joint au Conseil Municipal et  
au Personnel Communal

pour vous souhaiter de  
joyeuses fêtes de fin d'année.

Ils seront heureux de vous accueillir pour vous  
présenter les vœux à l'occasion de la nouvelle année

Le samedi 13 janvier 2018 à 18h30  
à la salle des fêtes de Villematier



## REPAS DE NOS AINES

\*\*\*\*\*

Le jour retenu pour le repas vous sera communiqué par  
l'invitation habituelle.



# EDITORIAL DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'année dernière à pareille époque je vous annonçais dans le calendrier prévisionnel de réalisation de l'assainissement collectif les travaux achevés pour la fin 2017. Comme vous pouvez le constater il n'en est rien, mais tout n'est pas perdu. Des précisions demandées au cours des négociations avec les entreprises ayant répondu à la consultation sont la cause de ce retard.

Je sais et je le déplore, il y a toujours une bonne raison, et de multiples raisons, pour qu'un projet soit retardé. A l'heure où vous lisez ces lignes la réunion publique destinée à répondre aux interrogations des propriétaires concernés aura eu lieu. L'exécution des travaux étant pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Pour 2018 nous avons prévu entre autres la mise aux normes de la Salle des Fêtes et la réfection de l'ensemble des toitures Mairie / Ecole / Préaux. Mais voilà qu'une ombre au tableau se dessine. Avant d'engager des travaux conséquents de mise aux normes de la Salle des Fêtes, le souvenir d'une réfection de charpente "tirée par les cheveux" est revenu dans ma réflexion. D'où la nécessité, après un premier examen pas très rassurant, de mandater un organisme de contrôle.

## Rapide rappel de l'historique :

- ♦ Charpente fermettes posée en 1983 avec des malfaçons techniques (pièces de bois manquantes) entraînant de nombreux désordres.
- ♦ En 2003 sous couvert d'une tempête qui n'y était pour rien, pose d'une nouvelle charpente. Mais pour éviter la coûteuse mise aux normes de l'ensemble plafond charpente, le mode opératoire mis en œuvre et les litiges avec l'entreprise retenue conduisent à de nouvelles malfaçons techniques, reproduisant à peu près les mêmes défauts.

## Conclusion :

- ♦ Probablement à refaire ou sérieusement consolider, pour la 3<sup>ème</sup> fois donc. Les premières constatations du technicien ne laissent pas augurer d'une conclusion plus optimiste. Evidemment ces récents éléments bousculent nos prévisions avec leur lot à venir de dossiers, d'interrogations et contraintes de toute nature. La seule chose certaine à ce jour est qu'il y aura des travaux.

Lesquels ? Quand ? Quelle durée ?

La demande d'enfouissement des réseaux électriques, télécom, éclairage public sur l'ensemble du Hameau de Raygades suit son cours. La délibération approuvant le projet et son coût a été prise récemment. Les travaux sont espérés pour la fin de l'année 2018.

Autre chantier attendu sous maîtrise d'ouvrage du syndicat des eaux Tarn et Girou : la réfection du réseau eau potable, cause de fréquentes coupures dans le secteur concerné, est programmée pour le début de 2018. Il s'agit de poursuivre sur la route des Vins jusqu'au chemin de Gastou, puis de refaire la totalité du linéaire sur le chemin de Gastou.

Si vous suivez un tant soit peu l'actualité vous savez qu'un des grands sujets de préoccupations des collectivités locales est la ressource budgétaire "grignotée par l'Etat". Depuis 2013 dernière année avant les diminutions, et 2017, Villematier a vu ses dotations de l'Etat passer de 159 453€ à 101 565€.

Les élections présidentielles étant passées par là, voilà que notre Président va supprimer la taxe d'habitation pour 80% des ménages puis peut-être 100%, et on tourne en rond dans l'incertitude et les changements incessants de règles. La gestion mise en place depuis plusieurs années, permet à notre budget d'absorber ces "aléas" sans avoir recours à l'augmentation de notre fiscalité, pour combien de temps ?

Deux mille dix-sept s'efface, la nouvelle année se profile, je souhaite qu'elle soit pour vous porteuse de santé et de bonheur.

Le Maire, Jean-Michel JILIBERT

# PROJETS DE TRAVAUX

Bien que quelque peu perturbés pour les raisons contenues dans l'éditorial, il est à ce jour prévu :

- ⇒ L'assainissement collectif (pour mémoire)
- ⇒ Enfouissement des réseaux filaires dans le Hameau de Raygades
- ⇒ Réfection de la salle des Fêtes (périmètre d'intervention en cours d'examen)
- ⇒ Réfection de la toiture Mairie / Ecole/ Préaux (si compatible avec les travaux prioritaires de la Salle des Fêtes)
- ⇒ Accessibilité Mairie (après mise hors service de la fosse toutes eaux située sous la future rampe d'accès)

## POINT SUR LES REALISATIONS 2017

⇒ Rénovation Energétique du Bâtiment Mairie / Ecole (Chaudière, isolation, menuiseries)	149 581.00€ TTC
⇒ Deuxième tranche d'enfouissement des réseaux électriques et telecommunication (après subvention du SDEHG pour un coût total de 140 000€ environ)	34 561.00€ TTC
⇒ Mise en place de l'accessibilité de l'école (Portes d'accès, suppression des marches)	44 416.00€ TTC
⇒ Implantation de 4 Radars pédagogiques	9 300.00€ TTC
⇒ Mise en place d'un container enterré pour récupération du verre	11 820.00€ TTC
⇒ Participation au Réseau d'assainissement collectif (après subventions Agence de l'eau + Conseil Départemental + Participation du SMEA pour un coût total de 864 000€ HT)	200 000.00€

Le montant des subventions perçues en 2017 (état, région, département) au titre des travaux ou équipements antérieurs est de : 59 114€.

## VENTES DIVERSES

Portant sur des matériels, mobilier ou autre, anciens et ou inutilisés (mobilier scolaire, cartes scolaires, bois, souffleur de feuilles, tondeuse, écran d'ordinateur) :

- ⇒ Pour un montant de 420€

# SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

↳ Vote des subventions aux associations

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2017 il a été attribué les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Subvention 2017</b>
Comité des fêtes de Villematier	3 000.00 €
Comité des fêtes de Raygades	2 000.00 €
La Compagnie des Parents	250.00 €
ACCA Villematier	250.00 €
Pétanque Club Villematier	250.00 €
Les 3 jours de Pétanque de Villematier	200.00 €
FNACA	150.00 €
Office du tourisme du Frontonnais	150.00 €
Les Bons vivants Villemuriens	150.00 €
Saveurs et senteurs du Frontonnais	150.00 €



# NOS JOIES NOS PEINES

## NAISSANCES



Bienvenue à ces  
petites étoiles  
qui feront briller  
les yeux et  
rempliront le  
cœur d'un  
bonheur  
lumineux de  
tous les parents.

Félicitations

MERCIER Wendy  
10 mai 2017

MAROT Loan  
18 mai 2017

JARDEL Félicie  
26 juin 2017

ROGER Jayden  
25 juillet 2017

BIOSA Tyméo  
15 octobre 2017

GOGUER GAUTIER Olive  
17 octobre 2017

SANCHEZ Maël  
24 octobre 2017



## MARIAGES



L'amour c'est un  
rêve à partager,  
un arc-en-ciel  
porteur d'espoir,  
une douce  
caresse...  
et le bonheur  
d'être deux!

Félicitations

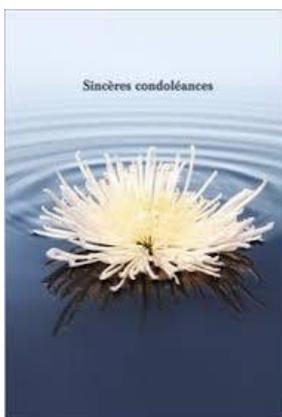
LESEINNE Jérôme /  
FERREOL RAGOTIN Laetitia  
8 juillet 2017

GAYE Jean /  
GOBERT Lynda  
30 septembre 2017

LOURDEAU Francis /  
GARDENER Angel  
28 octobre 2017



## DECES



Sincères condoléances

L'anémone et  
l'ancolie ont  
poussé dans le  
jardin ou dort la  
mélancolie.

Sincères  
condoléances

ESCAFFRE Francette  
27 mai 2017

LAUZERAL Anne-Marie  
4 juillet 2017

VIDAL Nicolas  
6 août 2017

PUIG Francine  
30 août 2017

BRISOTTO Umberto  
14 octobre 2017

BERGE Céline  
19 novembre 2017

## INFOS MAIRIE

☎:05.34.27.68.20

[mairie.villematier@wanadoo.fr](mailto:mairie.villematier@wanadoo.fr)  
[www.mairie-villematier31.fr](http://www.mairie-villematier31.fr)

### SECRETARIAT MAIRIE ACCUEIL DU PUBLIC

Le mardi, mercredi et  
vendredi  
de 8h30 à 12h00 et de  
15h00 à 18h00

Le samedi de  
10h00 à 12h00

Les lundis et jeudis la  
mairie est fermée au  
public.



### BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

La commune est  
heureuse de vous  
accueillir et vous invite à  
vous présenter à la  
mairie.

Afin de maintenir notre  
fichier à jour nous vous  
demandons de vous  
munir de votre livret de  
famille.



### RECENSEMENT MILITAIRE

Les filles et garçons nés  
en octobre, novembre,  
Décembre 2001  
doivent se faire recenser  
à la mairie avant le  
**31 décembre 2017**  
(mois anniversaire).

Vous devez vous munir  
de votre carte d'identité  
ainsi

que du livret de famille  
de vos parents.

La mairie vous remettra  
une attestation de  
recensement.

Ce document sera  
indispensable pour  
s'inscrire aux examens  
(BEP, BAC, permis de  
conduire..)

et aux concours soumis  
au contrôle de l'autorité  
publique.

### ECLAIRAGE PUBLIC

Une tournée d'éclairage  
public est organisée  
mensuellement par  
l'entreprise CITEOS.  
Si vous constatez des  
pannes ou des anomalies  
veuillez le signaler à la  
mairie.

### RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

Ramassage en porte à  
porte selon calendrier  
inscription au  
05 81 28 50 02



### DECHETTERIE HORAIRE D'OUVERTURE

Zone d'Activités de  
Pechnauquié  
31340 Villemur  
☎ : 05.61.74.40.87

Du Lundi au Vendredi  
de 9h30 à 11h50 et de  
13h30 à 18h00

Le Samedi  
de 9h30 à 12h20 et de  
13h30 à 18h00

le Dimanche  
de 9h00 à 11h50 et de  
13h00 à 17h00

Fermé le jeudi et jours  
fériés



# Assermentation d'Agents Verbalisateurs



Des agents de la communauté de communes Val'Aigo ont été récemment assermentés dans le but de veiller au respect et à l'application des articles du code de l'urbanisme d'une part, et des codes de la santé publique et de l'environnement d'autre part.

## Urbanisme :



A défaut de contrôle, des constructions de dépendances ou changement de destination voient le jour sans autorisation d'urbanisme.

Cette situation anormale, qui pénalise les recettes des collectivités est très injuste envers celui qui fait l'effort du respect de la loi.

Ceux qui auraient oublié peuvent toujours régulariser avant d'éventuels contrôles.

Il est rappelé qu'une autorisation d'urbanisme doit être déposée pour tout local de plus de 5 m<sup>2</sup> de même que pour l'édification d'un mur de clôture.

## Environnement :



Depuis plusieurs mois, nous constatons une augmentation de ces incivilités sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Val'Aigo.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité publiques, Il est en effet interdit de déposer au sol (même aux pieds des conteneurs, colonnes à verre, colonnes Textile) des déchets de quelque nature qu'ils soient.

A la suite des problèmes rencontrés par certains usagers avec les agents de la déchetterie, il est précisé dans le règlement de la déchetterie que les apports sont limités à 5m<sup>3</sup> par jour. L'utilisateur peut venir plusieurs fois tant que ses apports cumulés ne dépassent pas 5 m<sup>3</sup> / j. Le règlement est consultable sur le site internet : <https://www.decheries-decoset.info/>

# Le Composteur nouveau est arrive !!



Vous voulez participer à la réduction des déchets à la source, ce composteur est fait pour vous !

D'une capacité de 450 L, vos biodéchets seront réduits en compost utilisable pour vos jardins et plantes.

Munis d'un justificatif de domicile et d'un chèque de 12 euros libellé à l'ordre du Trésor Public et après avoir pris rendez-vous à la Communauté de Communes VAL'AÏGO au 05-82-95-55-38, il vous sera remis avec le guide du compostage.

**A utiliser sans modération !!!**



# CE QUE VOUS POUVEZ METTRE DANS VOTRE COMPOSTEUR

## DÉCHETS DE JARDIN



**Tontes de pelouses**  
(en petite quantité)

**Tailles de haies**  
(en petites quantités)

**Branchages**  
(de petite taille ou broyés)

**Feuilles mortes**  
(en petite quantité ou  
broyées)

**Mauvaises herbes**  
(non montées en graine)

**Fanes de légumes**

**Pailles, foin, écorces  
d'arbre** (broyées).

## DÉCHETS DE CUISINE



**Epluchures de fruits  
et/ou de légumes**

**Restes de fruits  
pourris ou cuits**

**Marc de café et filtres,  
sachets de thé**

**Restes de repas  
(légumes, pâtes, riz,  
pain...)**

**Coquilles d'œufs  
concassées.**

## DÉCHETS NON ALIMENTAIRES



**Fleurs fanées**

**Sciure et copeaux  
de bois non traités**

**Cendres de bois  
refroidies**

**Essuie-tout, serviettes,  
mouchoirs en papier**

**Papier journal.**



## CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS METTRE DANS VOTRE COMPOSTEUR

### DÉCHETS DE JARDIN



Déchets de jardin  
traités chimiquement

Déchets végétaux  
trop grossiers  
(Ø > à 2-3 cm)

Plantes malades

Mauvaises herbes  
montées en graines

Coupes de thuya,  
de résineux  
et feuilles vernissées

Terre, gravier, sable,  
cailloux.

### DÉCHETS DE CUISINE



Restes de viande  
et de poisson  
(pour éviter odeurs  
et rongeurs)

Os et arêtes  
(ou en petite quantité)

Coquilles d'huîtres  
et de moules

Produits laitiers

Huile de friture  
(ou en petite quantité)

Noyaux, coques de noix  
et de noisettes  
(ou en petite quantité).

### DÉCHETS MÉNAGERS NON ALIMENTAIRES



Excréments d'animaux  
domestiques, litières  
souillées

Poussières d'aspirateur,  
balayures, mégots

Produits chimiques

Gravats, plâtres  
cigarettes

Charbon de barbecue  
couches-culottes  
déchets médicaux

Papiers imprimés  
en couleurs :  
(prospectus, publicités).



~ Qualité de l'air ~

# Crit'Air LE CERTIFICAT DE VOTRE VÉHICULE

## Impact de la pollution atmosphérique en chiffres

**48 000**  
décès chaque année en France  
(2 800 morts en Occitanie par an)

**3<sup>e</sup>**  
cause de mortalité prématurée  
en France après le tabac et l'alcool

**68 à 97**  
milliards d'euros par an

Pour obtenir le certificat, munissez-vous de votre carte grise et demandez-le sur :

**[www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)**

ou adressez un courrier à :  
Service de délivrance des certificats qualité air,  
BP50637 - 59506 Douai Cedex



**En savoir plus :** [www.haute-garonne.gouv.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr)

<http://haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Qualite-de-l-air/Qualite-de-l-air-et-gestion-des-pics-de-pollution>



## Circuler à Toulouse lors des pics de pollution

### Qu'est-ce qu'un pic de pollution ?

Ces épisodes correspondent à une augmentation temporaire et conséquente de la concentration de polluants dans l'air, dépassant les seuils reconnus et préjudiciables pour la santé humaine.

**En Haute-Garonne,  
les pics les plus fréquents  
sont hivernaux**

En cas d'épisode de pollution très sévère, le préfet peut mettre en œuvre la circulation différenciée : seuls les véhicules dotés de vignettes Crit'Air 1, 2 ou 3 sont autorisés à circuler dans le périmètre délimité par le périphérique toulousain (périphérique exclu)\*.

\* Des dérogations sont accordées aux véhicules d'intérêt général (secours, santé, interventions urgentes...) et à ceux qui concourent à la continuité de la vie économique dans la zone de circulation différenciée (livraison, artisanat, transport de personnes...).



## La vignette Crit' Air



### À quoi sert-elle ?



À déterminer quels véhicules peuvent **circuler** dans le périmètre de circulation différenciée\*.

## Comment l'obtenir ?

La commande se fait en quelques minutes sur le site [certificat-air.gouv.fr](http://certificat-air.gouv.fr) à partir des informations figurant sur la carte grise du véhicule.

### Pour les véhicules immatriculés en France :

- > par le téléservice : la commande se fait sur le site [certificat-air.gouv.fr](http://certificat-air.gouv.fr) avec paiement par carte bancaire ;
- > par courrier : en utilisant le formulaire dédié et en payant par chèque ;
- > pour les flottes de véhicules (entreprises, associations, administrations) : en utilisant la procédure de commandes groupées sur le téléservice dédié.

## Les autres solutions ?

- > Co-voiturer : circulation de tous les véhicules à partir de trois occupants.
- > Utiliser les transports en commun.

## Quel prix ?

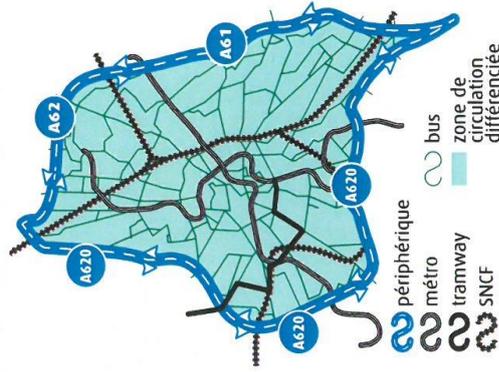


Le coût du certificat qualité de l'air est de 3,70 €, plus les frais de port, soit 4,18 € pour un envoi en France. Ce prix couvre uniquement les frais de fabrication, de gestion et d'envoi. Une fois acquis, le certificat est valable aussi longtemps qu'il reste lisible.

Il ne s'agit pas d'une taxe et il n'y a aucune recette pour le budget de l'État.

## Le plan de circulation différenciée à Toulouse

Mieux respirer, c'est ça l'idée !



## Quelles sanctions ?

Se déplacer avec un véhicule non autorisé ou sans certificat qualité de l'air, lors des pics de pollution, dans la zone en circulation différenciée, est passible d'une contravention de 3<sup>e</sup> classe pour les véhicules légers (soit 68€ d'amende simple) et de 4<sup>e</sup> classe pour les poids lourds (soit 135€ d'amende simple).



# L'Etat simplifie mes démarches

**la carte grise à portée de clic !**

**DU NOUVEAU** pour mes démarches

République Française  
Ministère de l'Intérieur

**Certificat d'immatriculation**

709CA56890

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je n'ai plus à me déplacer

demarches.interieur.gouv.fr pour m'informer

PASSEPORT  
CARTE D'IDENTITE  
IMMATRICULATION  
PERMIS DE CONDUIRE

**MES DÉMARCHES à portée de clic !**

**le permis de conduire à portée de clic !**

**DU NOUVEAU** pour mes démarches

PERMIS DE CONDUIRE - REPUBLIQUE FRANCAISE



Depuis le début de l'année 2017, l'État modernise les démarches liées aux titres réglementaires que sont : la carte d'identité, le passeport, le permis de conduire et la carte grise (certificat d'immatriculation).

Les mairies ont d'ores et déjà mis en place les nouvelles procédures relatives à la délivrance de la carte d'identité et des passeports.

Depuis le 6 novembre 2017, les démarches relatives au permis de conduire et aux cartes grises sont exclusivement réalisées sur internet (ordinateur, tablette ou smartphone). Il ne sera donc plus possible de déposer son dossier au guichet de la préfecture.

Depuis le 6 novembre 2017 les guichets d'accueil des cartes grises et des permis de conduire sont définitivement fermés au public.

Je ne dépose plus de dossier en préfecture

Je me connecte aux services en ligne accessibles 24/24 et 7/7

Pour mon certificat d'immatriculation je me connecte sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Pour mon permis de conduire je me connecte sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

# Enregistrement des PACS en Mairie



**À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017**, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (PACS) est transféré à l'officier d'état civil de la commune dans laquelle les partenaires de PACS fixent leur résidence commune qui enregistre la convention de PACS et procède à sa modification et à sa dissolution. (loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle).

**Les futurs partenaires peuvent prendre rendez-vous pour procéder à l'enregistrement de leur PACS en composant le 05 34 27 68 20.**

## Qui peut se pacser ?

Le pacte civil de solidarité (PACS) est un contrat conclu entre deux personnes physiques, majeures, de sexe différent ou de même sexe. Elles s'engagent à une vie commune ainsi qu'à une aide matérielle et une assistance réciproques.

## Un Pacs ne peut pas être conclu :

Entre ascendant et descendant en ligne directe, entre alliés en ligne directe (belle-mère et gendre, beau-père et bru, etc.) et entre collatéraux jusqu'au troisième degré inclus (frères et sœurs, oncles et nièces, etc.) ;

Si l'une des deux personnes est déjà mariée ou déjà engagée par un Pacs.

Un Pacs peut être conclu par une personne sous curatelle ou tutelle sous certaines conditions.

## Comment se pacser ?

Les partenaires effectuent une déclaration conjointe auprès de l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle ils fixent leur résidence commune.

**L'enregistrement du Pacs se fait uniquement avec prise de rendez-vous. La liste des pièces et des documents à télécharger est disponible en Mairie ou sur le site internet, ou auprès d'un notaire.**

## Quelles pièces fournir ?

- ✂ Une pièce d'identité (original et sa photocopie) en cours de validité ;
- ✂ Un extrait de son acte de naissance avec filiation (de moins de trois mois) ;
- ✂ Une déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité et attestations sur l'honneur de non-parenté, de non alliance et de résidence commune ;
- ✂ Une convention signée par les deux partenaires en un exemplaire. Il existe un modèle type de convention.

Votre Pacs peut simplement être rédigé comme ceci : « Nous, X et Y, concluons un pacte civil de solidarité institué par la loi du 15/11/1999 modifiée et régi par les articles 515-1 et suivants du Code Civil.

# Gratuité des transport pour les personnes âgées



Transports publics gratuits pour les personnes de 65 ans et plus, non imposables sur le revenu.

La gratuité des transports s'applique sur le réseau Arc-en-Ciel, le réseau ferroviaire départemental et le réseau Routier Régional. Elle est possible grâce à la participation de la commune, du département et des transporteurs.

Pour bénéficier de la gratuité sur les transports, vous devez :

- ◆ Avoir 65 ans et plus
- ◆ Résider en Haute-Garonne
- ◆ Etre non imposable.

Pour cela, il vous faudra retirer le formulaire auprès de l'accueil de la mairie et le retourner dûment complété avec les pièces suivantes :

- ↪ Une photo d'identité récente.
- ↪ Une copie de la carte d'identité ou passeport.
- ↪ Une copie de l'avis de non-imposition sur le revenu.

Les bons de transport gratuit vous seront adressés par le Conseil Départemental, à votre domicile, ainsi que la carte Pastel si vous n'en possédez pas.





**AVIE** est une association à but non lucratif spécialisée dans la mise à disposition de personnel auprès de collectivités, particuliers et entreprises. Nous sommes présents sur la commune de Villemur Sur Tarn depuis 17 ans.

### **Nos Missions :**

**-Accueillir des personnes sans emploi, leur offrir des occasions de travail salarié** en les mettant à la disposition de clients utilisateurs de services.

**-Assurer le suivi et l'accompagnement de ces salariés** vers une solution durable en matière d'emploi ou de formation et travailler en partenariat et en complémentarité avec les acteurs économiques et sociaux du territoire.

**En 2016, 166 salariés ont effectué 28500 heures auprès de 344 clients** (particuliers, écoles privées, collectivités et en entreprises) pour des missions ponctuelles ou régulières au domicile ou en établissement.

**Pour les bénéficiaires de ces services, c'est la garantie du suivi de la mission confiée, tout en étant déchargés des soucis de recrutement et de formalités** administratives liées à l'embauche d'un salarié puisque AVIE est l'employeur

Pour un meilleur service AVIE aide ses salariés à progresser en **organisant des formations** techniques au plus proche des besoins.

**En nous confiant votre travail, vous rendez service à un demandeur d'emploi**

Appelez au **05. 61. 35. 46.91** pour un rendez-vous/renseignement ou par mail :

[contact31@avie-asso.fr](mailto:contact31@avie-asso.fr)

Alors n'hésitez plus : **Choisissez l'économie solidaire !**

### Agence de Villemur S/Tarn



Emma Helou



Anais Bouchez et Zélia Vallet

2 rue des Remparts Notre Dame  
31340 VILLEMUR sur TARN  
Tél : +33(0)5.61.35.46.91  
Fax : +33(0)5.61.35.20.86  
[contact31@avie-asso.fr](mailto:contact31@avie-asso.fr)



17, Avenue du 19 Août 1944  
82000 MONTAUBAN  
Tél / Fax : +33(0)5.63.91.90.09  
[contact82@avie-asso.fr](mailto:contact82@avie-asso.fr)

## Tarifs adhésion et ateliers

Adhésion annuelle :  
15€ par famille

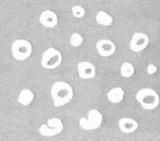
Cotisation annuelle aux ateliers  
Parents-enfants et  
Intergénérationnels : 70€

Cotisation annuelle aux ateliers  
Parents-bébés : 30€

Ateliers Nounous-bébés  
ouverts chaque semaine.

Tarifs animations  
Tarif adhérent : 5€  
Tarif non-adhérent : 8€

Pour le détail concernant les ateliers  
et les animations, s'adresser à  
l'association



## CONTACT

Sous les Tilleuls  
2 place des Tilleuls  
31380 Pauthac

Julia Doremibus :  
06.25.49.62.64

Mai :  
[souslestilleuls31@gmail.com](mailto:souslestilleuls31@gmail.com)

ESPACE DE VIE SOCIALE

# SOUS LES TILLEULS

ANIMATIONS ET  
ATELIERS TOUS  
PUBLICS

## Sous les tilleuls, c'est quoi ?

Vous avez peut-être déjà entendu parler d'un futur lieu d'animation et de petite restauration, alliant partage et convivialité, qui verra le jour à Paulhac ?

Et bien, ce lieu va exister et se nomme :

### Sous les Tilleuls.

Cet espace qui accueillera tous types d'usagers, du passant qui passe au fervent adhérent, prendra la forme d'un **café culturel et solidaire** mais n'ouvrira ses portes que durant l'été 2018, en raison des travaux qui vont avoir lieu sur la place du village et sur le local municipal en question.

Malgré tout, des actions autour du conte et de la lecture ont déjà démarré grâce au partenariat avec l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole et l'école de Paulhac. La structure organise actuellement ses prochaines animations autour de rencontres intergénérationnelles.

## Pourquoi ?

La volonté de créer un lieu de vie dans le centre-bourg de Paulhac est avant tout un projet communal.

La rencontre avec **Julia Dorembus**, porteuse d'un projet connexe, a permis à la Municipalité de se lancer dans l'aventure.

Rassembler les personnes dans un lieu où il est bon de se poser et de prendre son temps, mais qui est aussi un lieu d'accueil et de soutien, de rencontres et de création en s'appuyant sur de multiples supports culturels est certainement une manière, de nos jours, de lutter contre l'isolement, l'exclusion et la détresse sociale. C'est une initiative qui permet de retrouver une dynamique du « vivre ensemble » où combien nécessaire à notre époque. C'est aussi participer tout simplement à l'ouverture sociale et culturelle des individus.

Et tout le monde a sa place pour dynamiser ce lieu, pour transmettre un savoir-faire, échanger une recette de cuisine, des astuces pour organiser son quotidien, partager un moment de bien-être... Ou juste rester tranquille en sirotant un bon café, plongé dans un petit bouquin déniché sur une des étagères.

## Avec qui ?

Les habitants de Paulhac et des environs sont les premiers acteurs de la construction et de l'évolution de ce lieu et ce, en y participant comme ils le souhaitent, à leur rythme et selon leurs envies. C'est un espace où ils ont la parole et le droit à l'inventivité. Leurs idées sont les bienvenues, dans un esprit de concertation et de consultation.

Le Comité de Bassin d'Emploi du Nord-Est Toulousain a aidé la structure à monter ce projet.

La Mairie de Paulhac apporte un grand soutien à cet Espace de Vie Sociale en mettant à disposition un local idéalement implanté dans le centre du village et en accompagnant administrativement sa réalisation.

Le Pays Tolosan est également un partenaire important dans la construction de ce projet en portant le dossier devant L'Etat et l'Europe.

Les structures associatives et éducatives de la Communauté de Communes sont des partenaires actifs dans la réalisation des actions d'animation.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Paulhac accompagne l'association dans ses actions menées autour de rencontres intergénérationnelles.

La CAF accompagne la structure dans sa demande d'agrément en tant qu'« Espace de Vie Sociale », et appuie ainsi toutes les actions autour de la parentalité et de la construction du lien social.

Le Conseil Départemental s'inscrit dans une démarche d'accompagnement de ce projet autour de l'Action Sociale et de l'Insertion.

C'est donc un ensemble de partenariats institutionnels et privés, mais aussi associatifs et humains, qui donnent véritablement vie à ce lieu, dans une dimension de construction collective.



**4L TROPHY**  
**Parisotto Lucas**  
**Haziza Dan**



**Le 13 Février, nous partons de Villematier, la voiture enfin prête et cela grâce à l'ensemble de nos sponsors (dont la mairie de Villematier) ainsi que l'aide de Pierre Bathedou et Denis Parisotto**

**Nous passons les deux jours suivants au village départ de Biarritz où la voiture a passé une série de test.**

### Le 4L Trophy commence

Liaison France - Rabat (Maroc; 16-18 Février) : 1800 km + 2H00 de bateau

C'est parti! L'aventure commence, la route est longue mais l'ambiance nous fait oublier le long chemin, nous dormons la première nuit à Salamanque, puis à Algeciras avant de prendre le bateau direction Tanger, puis Rabat

Liaison Rabat - Boulajoul (19 Février) : 280 km

C'est la traversée de l'Atlas, on y rencontre la neige et les premières 4L qui fatiguent. Nous dormons au Bivouac de Boulajoul où il pleut et il fait froid. Nous passons notre pire nuit du 4L Trophy.

Liaison Boulajoul-Merzouga (20 Février) : 313 km

Le soleil est enfin au RDV, nous arrivons à Merzouga et nous passons la journée avec l'association Enfants du Désert. Nous distribuons l'ensemble des fournitures scolaires aux enfants.

Bivouac de Merzouga (20 - 24 Février)

Nous passons nos journées dans La 4L à effectuer des boucles dans le magnifique désert de Merzouga. Entraide et solidarité sont sûrement les mots que nous retiendrons. Il nous faudra changer la fixation des amortisseurs à quatre reprises et poussé la voiture hors des bas à sable et c'est là que nous rencontrons d'autres participants de la région toulousaine que nous suivrons jusqu'à l'arrivée à Marrakech.

Arrivée à Marrakech (24 Février)

Nous passons la ligne d'arrivée en 54ème position sur 1450 participants avec des souvenir pleins la tête. Enfin une douche après une semaine de désert....

Merci à vous tous pour votre aide!



# Comité des fêtes de Villematier

*100% Villematier ... tchape, tchuque et tchare*

Toute l'équipe du Comité des fêtes de Villematier vous remercie pour l'accueil fait lors de la tournée des fleurs et votre présence à la fête qui s'est déroulée dans un esprit convivial et festif. Nous remercions également la municipalité pour son soutien et les sponsors des diverses communes.



## **Voici les dates des évènements 2018**

**Feu de la St Jean : 16 juin**

**Fête : 27, 28, 29 Juillet**

**Rendez-vous l'été prochain pour une fiesta 100% Villematier ... en rouge et blanc !!!**

Le comité des fêtes vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année !

# JOYEUSES FÊTES

# Comité des fêtes de Raygades

Le bilan de la fête locale du hameau de Raygades a été plus que positif. Cette année, l'Auvergne était à l'honneur de par les décors, le menu avec la truffade, les danses...



Le beau temps était au rendez-vous, la bière a coulé à flots et la disco « disco dance machine » a mis l'ambiance après la démonstration de danses folkloriques du **Réviscol**.



Dimanche matin 11h, la traditionnelle messe de plein air a été tout aussi belle.

L'après-midi, les pétanqueurs se sont vaillamment affrontés sur des terrains toujours aussi escarpés.

L'orchestre ADN vous a fait dansé jusqu'au bout de la nuit



Vers 23 heures, un feu d'artifice au son de musiques de film nous a illuminé. Nous tenons d'ailleurs à remercier l'ensemble des sponsors qui par leurs dons permettent que ce feu soit toujours aussi beau.

L'ensemble du comité des fêtes de Raygades remercie vivement la municipalité pour son aide et son soutien ainsi que toutes les personnes qui font que cette fête reste depuis des décennies une fête champêtre, rustique, traditionnelle, chaleureuse et conviviale où il fait bon revenir tous les ans.

**Recevez nos meilleurs vœux pour 2018  
et rendez-vous l'année prochaine les 4 et 5 août 2018**



# Yoga - Villematier



## LUMIERE SUR LE YOGA

En occident, le yoga est souvent assimilé au **hatha yoga**. Il est alors surtout pratiqué comme une discipline de bien-être physique et psychique, parfois dans une recherche de sagesse ou de sérénité.

Le hatha yoga peut être pratiqué **par tous**, jeunes enfants, adolescents, adultes, personnes âgées ; il peut être adapté pour les femmes enceintes, les personnes handicapées... Dans l'esprit de la tradition millénaire indienne dont il est issu, le yoga est pourtant bien plus qu'un exercice corporel. Il s'inscrit alors dans une approche spirituelle en vue de se libérer de toutes les insatisfactions et souffrances liées à l'existence par la recherche de la Vérité ultime.

Avec les époques, le yoga s'est décliné sous diverses approches pratiques dont l'objectif est toujours d'atteindre l'arrêt des mouvements du psychisme, le silence mental, comme aboutissement de la méditation. **L'important est de pratiquer et de s'impliquer. La transformation et la connaissance de soi ne peuvent être obtenues que par l'expérience personnelle.**

« Chacun a sa voie et suit son chemin. Personne ne peut apporter le bonheur, on ne peut le trouver qu'en soi-même. Le but du yoga n'est pas d'imposer à l'autre une voie, mais de donner des idées pour que la personne cherche par ses propres moyens ».

**Le yoga est une science du corps et de l'esprit.** Dans la pratique, la séance de yoga se compose d'une multitude d'exercices et de techniques, notamment la pratique des âsana (postures), du prânâyâma (travail respiratoire) et du yoga nidrâ (relaxation). La séance de yoga constitue un rendez-vous régulier avec soi-même. Outre la réappropriation de son corps, la souplesse et l'amélioration des fonctions vitales, la pratique du yoga développe une certaine maîtrise de ses émotions, une grande détente et améliore la concentration.

Depuis 1995, à VILLEMATIER, Les cours sont donnés par **Martine ROUBINET**, diplômée par la Fédération Française de Hatha Yoga, formation suivie auprès de Sri MAHESH ; Directrice de l'antenne régionale Sud-Ouest Aquitaine et Vice-Présidente de la Fédération Française de Hatha Yoga (FFHY).

Vous pouvez vous initier à cette discipline du YOGA à .

### **VILLEMATIER**

*(Salle polyvalente, près de la Mairie)*

Le **jeudi** de 18H30 à 19H45

---

Tous les renseignements vous seront donnés aux numéros de téléphone suivants :

• Martine ROUBINET (Enseignante) 06.76.92.91.98 – [roubinet.cyt@free.fr](mailto:roubinet.cyt@free.fr)

Et sur le site <http://cytn.fr>

# Calendrier des Pharmacies de Garde

## Calendrier des Pharmacies de Garde

	Janvier							Février							Mars							Avril							Mai							Juin						
1	L	Phar Bru Gassan	1	J	Phar Drean	1	J	Phar Marquier	1	D	Phar de la Halle	1	M	Phar Picat	1	M	Phar Picat	1	V	Phar du Collège																						
2	M	Phar terrancieGay	2	V	Phar Drean	2	V	Phar Marquier	2	L	Phar de la Halle	2	L	Phar Picat	2	M	Phar Picat	2	S	Phar du Collège																						
3	M	Phar terrancieGay	3	S	Phar Drean	3	S	Phar Marquier	3	M	Phar Picat	3	M	Phar Picat	3	J	Phar Picat	3	D	Phar du Collège																						
4	J	Phar terrancieGay	4	D	Phar Drean	4	D	Phar Marquier	4	M	Phar Picat	4	M	Phar Picat	4	V	Phar Picat	4	L	Phar du Collège																						
5	V	Phar terrancieGay	5	L	Phar Drean	5	L	Phar Marquier	5	J	Phar Picat	5	J	Phar Picat	5	S	Phar Picat	5	M	Phar de la Halle																						
6	S	Phar terrancieGay	6	M	Phar Bru Gassan	6	M	Phar Picat	6	V	Phar Picat	6	V	Phar Picat	6	D	Phar Picat	6	M	Phar de la Halle																						
7	D	Phar terrancieGay	7	M	Phar Bru Gassan	7	M	Phar Picat	7	S	Phar Picat	7	S	Phar Picat	7	L	Phar Picat	7	J	Phar de la Halle																						
8	L	Phar terrancieGay	8	J	Phar Bru Gassan	8	J	Phar Picat	8	D	Phar Picat	8	D	Phar Picat	8	M	Phar Marquier	8	V	Phar de la Halle																						
9	M	Phar des Arts	9	V	Phar Bru Gassan	9	V	Phar Picat	9	L	Phar Picat	9	L	Phar Picat	9	M	Phar Marquier	9	S	Phar de la Halle																						
10	M	Phar des Arts	10	S	Phar Bru Gassan	10	S	Phar Picat	10	M	Phar Montagnon	10	M	Phar Montagnon	10	J	Phar Marquier	10	D	Phar de la Halle																						
11	J	Phar des Arts	11	D	Phar Bru Gassan	11	D	Phar Picat	11	M	Phar Montagnon	11	M	Phar Montagnon	11	V	Phar Marquier	11	L	Phar de la Halle																						
12	V	Phar des Arts	12	L	Phar Bru Gassan	12	L	Phar Picat	12	J	Phar Montagnon	12	J	Phar Marquier	12	S	Phar Marquier	12	M	Phar Drean																						
13	S	Phar des Arts	13	M	Phar Montagnon	13	M	Phar Bel	13	V	Phar Montagnon	13	V	Phar Marquier	13	D	Phar Marquier	13	M	Phar Drean																						
14	D	Phar des Arts	14	M	Phar Montagnon	14	M	Phar Bel	14	S	Phar Montagnon	14	S	Phar Marquier	14	L	Phar Marquier	14	J	Phar Drean																						
15	L	Phar des Arts	15	J	Phar Montagnon	15	J	Phar Bel	15	D	Phar Montagnon	15	D	Phar Bel	15	M	Phar Bel	15	V	Phar Drean																						
16	M	Phar de la Halle	16	V	Phar Montagnon	16	V	Phar Bel	16	L	Phar Montagnon	16	L	Phar Bel	16	M	Phar Bel	16	S	Phar Drean																						
17	M	Phar de la Halle	17	S	Phar Montagnon	17	S	Phar Bel	17	M	Phar terrancieGay	17	J	Phar Bel	17	D	Phar Bel	17	D	Phar Drean																						
18	J	Phar de la Halle	18	D	Phar Montagnon	18	D	Phar Bel	18	M	Phar terrancieGay	18	V	Phar Bel	18	L	Phar Bel	18	L	Phar Drean																						
19	V	Phar de la Halle	19	L	Phar Montagnon	19	L	Phar Bel	19	J	Phar terrancieGay	19	S	Phar Bel	19	M	Phar Montagnon	19	M	Phar Montagnon																						
20	S	Phar de la Halle	20	M	Phar du Collège	20	M	Phar du Collège	20	V	Phar terrancieGay	20	D	Phar Bel	20	M	Phar Montagnon	20	M	Phar Montagnon																						
21	D	Phar de la Halle	21	M	Phar du Collège	21	M	Phar du Collège	21	S	Phar terrancieGay	21	L	Phar Bel	21	J	Phar Montagnon	21	J	Phar Montagnon																						
22	L	Phar de la Halle	22	J	Phar du Collège	22	J	Phar du Collège	22	D	Phar terrancieGay	22	M	Phar Bru Gassan	22	V	Phar Montagnon	22	V	Phar Montagnon																						
23	M	Phar du Collège	23	V	Phar du Collège	23	L	Phar terrancieGay	23	L	Phar terrancieGay	23	M	Phar Bru Gassan	23	S	Phar Montagnon	23	S	Phar Montagnon																						
24	M	Phar du Collège	24	S	Phar du Collège	24	M	Phar du Collège	24	M	Phar du Collège	24	J	Phar Bru Gassan	24	D	Phar Montagnon	24	D	Phar Montagnon																						
25	J	Phar du Collège	25	D	Phar du Collège	25	D	Phar du Collège	25	M	Phar du Collège	25	V	Phar Bru Gassan	25	L	Phar Montagnon	25	L	Phar Montagnon																						
26	V	Phar du Collège	26	L	Phar du Collège	26	L	Phar du Collège	26	J	Phar du Collège	26	S	Phar Bru Gassan	26	M	Phar des Arts	26	M	Phar des Arts																						
27	S	Phar du Collège	27	M	Phar Marquier	27	M	Phar de la Halle	27	V	Phar du Collège	27	D	Phar Bru Gassan	27	D	Phar des Arts	27	M	Phar des Arts																						
28	D	Phar du Collège	28	M	Phar Marquier	28	M	Phar de la Halle	28	S	Phar du Collège	28	L	Phar Bru Gassan	28	J	Phar des Arts	28	J	Phar des Arts																						
29	L	Phar du Collège	29	J	Phar de la Halle	29	J	Phar de la Halle	29	D	Phar du Collège	29	M	Phar du Collège	29	V	Phar des Arts	29	V	Phar des Arts																						
30	M	Phar Drean	30	V	Phar de la Halle	30	V	Phar de la Halle	30	L	Phar du Collège	30	M	Phar du Collège	30	M	Phar des Arts	30	S	Phar des Arts																						
31	M	Phar Drean	31	S	Phar de la Halle	31	S	Phar de la Halle	31	S	Phar de la Halle	31	J	Phar du Collège	31	J	Phar des Arts																									

**Villemur sur tarn:** Pharmacie Bel 0561090199 Pharmacie du Collège 0561092676, Pharmacie Terrancie Gay 0561090007

**Bessières:** Pharmacie Bru Gassan 0561840052, Pharmacie des Arts 0561840478

**Labastide St Pierre:** Pharmacie Montagnon 0563305050

**Fronton:** Pharmacie Picat 0561824134, Pharmacie de la Halle 0561824130

**Castelnaud d'Estretfonds:** Pharmacie Marquier 0561351014

**Villebrumier:** Pharmacie Drean 0563680388



# Trucs et Astuces

## COTE MAISON

### Traces effacées :

Une tasse de café trop chaude a laissé une trace sur une table en bois ? Essayez la solution suivante : mélangez un peu de dentifrice (sous forme de pâte blanche, pas de gel) avec une pincée de bicarbonate de soude et frottez la tache avec cette pâte jusqu'à ce qu'elle chauffe un peu, puis essuyez avec un tissu humide. Répétez si nécessaire. A la fin, appliquez du cirage pour restaurer la brillance du bois.



## ECOLO / ECONO

### Ecran propre :

L'écran de l'ordinateur attire la poussière et les marques de doigts, mais les produits d'entretien contiennent des solvants qui peuvent l'endommager. Découpez un morceau d'une culotte ou autre en synthétique, imbibez-le légèrement d'eau et dépoussiérez l'écran. Le nylon va capturer la poussière sans la redistribuer, alors que l'eau enlèvera la graisse et les traces de doigts.



## COTE CUISINE :

### Steak réchauffé :

Votre steak parfaitement cuit, à point ou saignant, à attendu trop longtemps et est trop froid pour être servi ? Pour le réchauffer sans trop le cuire, placez-le dans une poêle, recouvrez-le de deux feuilles de salade et faites-le chauffer pendant deux minutes : l'humidité des feuilles empêchera la viande de dessécher.



### 2 usages malin du baume à lèvres :

#### Protégez votre peau d'une coloration

Avant de colorer vos cheveux, enduisez la peau de votre front et de vos tempes, près des racines, d'un peu de baume : la coloration n'y adhérerait pas.

#### Dévissez une ampoule

Avant de mettre en place une ampoule, surtout à l'extérieur, enduisez la douille d'un peu de baume à lèvres : elle ne rouillera pas et se dévissera plus facilement.





**La Mairie vous souhaite de  
Bonnes Fêtes de Fin d'Année**

**A Toutes et Tous**

